



MAIRIE DE BOULOC	
COURRIER "ARRIVÉE"	
18 OCT. 2024	
Pour Instruction	
Copie pour info.	

MAIRIE DE BOULOC
Monsieur Serge TERRANCLE
Maire
55 rue Jean Jaurès,
BP 2
31620 BOULOC

Nos réf : LD/PP/2024-27

Dossier suivi par Lucie DUGOUJON
lucie.dugoujon@scot-nt.fr

Objet : Avis du syndicat sur la modification simplifiée n°4 du PLU de Bouloc

Villeneuve-Lès-Bouloc, le 16 octobre 2024

Monsieur le Maire,

Par mail reçu le 2 octobre 2024, vous nous avez communiqué le projet de modification simplifiée n°4 du PLU de Bouloc pour avis.

L'objet de cette présente procédure concerne la modification de l'article 2.1 du règlement écrit de la zone 1AUx permettant de supprimer les conditions de surface minimale de 1ha pour toute opération de construction ou d'aménagement pour la réalisation d'un crématorium dont le permis d'aménager a été déposé sur une surface de terrain de 7 595 m².

Le syndicat émet un avis favorable et recommande de travailler sur le devenir du reste de la zone d'activité économique de Laffite pour avoir une vision d'ensemble et à venir sur les choix d'activités économiques à accueillir avec notamment le service en charge du développement économique de la Communauté de Communes du Frontonnais.

Compte tenu du contexte, et selon la P90 du DOO du SCoT, le syndicat recommande également de travailler sur une recherche de densité et d'économie d'espace par différents moyens (modularités, droits à construire, mutualisation de stationnement...). L'OAP en vigueur sur cette zone pourrait être retravaillée en ce sens.

A noter que la stratégie économique du SCoT en vigueur sera requestionnée dans le cadre de la révision du SCoT en cours.

Je vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président,
Philippe PETIT

Le Président
du Syndicat mixte du SCOT du Nord Toulousain



Signature
numérique de
Philippe PETIT
Date : 2024.10.16
11:21:37 +02'00'